

## **LA PANDÉMIE DU CORONAVIRUS**

La pandémie du coronavirus provoque des conséquences inouïes et affecte d'une façon ou d'une autre les vies et les affaires quotidiennes de bon nombre de personnes. Les mesures d'isolement et de distanciation sociale invitent les gens à repenser leurs façons de faire et mettent en évidence certains avantages de nos avancés technologiques.

Comme l'AJEFNB se prévalait déjà des outils informatiques pour tenir ses réunions de conseil d'administration ainsi que pour ses communications, nous avons pu maintenir nos activités administratives et ainsi minimiser les effets néfastes qu'auraient pu causer pareille situation. Nous espérons qu'il en est également ainsi pour vous et votre bureau, et nous sommes convaincus que, comme bien d'autres, vous aurez fait preuve d'innovation et d'imagination afin de traverser cette crise sans trop d'égratignures.

Nous profiterons du présent numéro du Bref pour faire une mise à jour au sujet des activités qui devaient avoir lieu ainsi que celles à venir.

### **LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES**

Le 17 janvier dernier, nous avons annoncé par courriel que l'AJEFNB offrira 12 heures de formation professionnelle en français à Edmundston les 28 et 29 mai prochain ainsi que 12 h à Tracadie les 11 et 12 juin prochain.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour dire si ces formations auront lieu en personne, soyez rassurés que, bien qu'il puisse y avoir de petits ajustements, les

formations professionnelles en français auront lieu, à la limite, par vidéo-conférence. Ceux et celles qui comptaient sur ces heures de formation professionnelle afin de satisfaire cette exigence du Barreau du N.-B. pourront donc y assister... virtuellement !

### **LES SÉANCES D'INFORMATION AU SUJET DE L'AIDE MÉDICALE À MOURIR ET DES CONSÉQUENCES DE L'ENTRÉE EN FOYER DE SOINS**

Maître Nathalie Chiasson, c.r., qui avait entamé une tournée provinciale au nom de l'AJEFNB, a dû l'interrompre à mi-chemin. Ayant donné 8 des 16 conférences portant sur les deux sujets susmentionnés, nous prévoyons offrir, au grand public, une conférence sur l'aide médicale à mourir le 21 avril prochain et une conférence sur les conséquences de l'entrée en foyer de soins le 28 avril prochain, de 18 h 30 à 20 h, par vidéo-conférence.

### **LES SÉANCES D'INFORMATION POUR LES ÉLÈVES DES ÉCOLES FRANCOPHONES**

Maître Anik Bossé, c.r., qui avait donné 13 séances dans diverses écoles francophones de la province à l'automne 2019, devait en donner 7 autres à la fin mars 2020. Malheureusement, ces séances ont dû être annulées et il est encore trop tôt pour dire si elles auront lieu, au plaisir et au bénéfice des élèves, d'ici la fin de l'année scolaire.

## **NOUVEAU PROJET : PUBLICATION D'UN LIVRE AU SUJET DE LA RÈGLE 22 DES RÈGLES DE PROCÉDURE**

Nous sommes très heureux de vous annoncer que la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick a accepté d'appuyer le plus récent projet de publication de Maître Basile Chiasson, c.r. En partenariat avec l'AJEFNB, ce livre, qui portera sur les développements jurisprudentiels depuis la modification substantielle de la règle 22, sera publié en français et en anglais, au bénéfice de la communauté juridique du Nouveau-Brunswick. Le livre devrait paraître au début de l'année 2021.

## **LA PUBLICATION DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 22 novembre 2019, le conseil d'administration de l'AJEFNB a décidé de publier, à la suite de l'adoption du procès-verbal à la réunion subséquente, toute résolution qui y aura été adoptée. Par conséquent, voici les résolutions qu'a adoptées le conseil d'administration lors de sa réunion du 22 novembre 2019 et entérinées lors de sa réunion du 25 février 2020 :

1. Il a été proposé que l'AJEFNB présente une demande de financement au Programme de contestation judiciaire pour l'élaboration d'une cause type (recherche juridique et rédaction). La proposition a été adoptée à l'unanimité.
2. Il a été proposé que l'AJEFNB refuse d'appuyer ÉSF, que l'AJEFNB ne se prononce pas publiquement au sujet de la poursuite, mais que le directeur général puisse donner son opinion dans le cadre d'une discussion à ce sujet, notamment dans le cadre de la COANB. La proposition est appuyée à l'unanimité.

Au sujet de la première résolution, ci-dessus, il convient de noter qu'elle a été subséquentement modifiée pour que la demande au Programme de contestation judiciaire soit plutôt relative au financement d'un litige et non d'une recherche juridique. Notons également que l'objet du litige porte sur le processus de sélection du commissaire aux langues officielles du N.-B. ainsi que sur les décisions du commissaire dans cette affaire. Plus de détails à venir...

## **NOS DOSSIERS EN RAFALES**

**Intervention à la Cour d'appel fédérale :** En raison de la pandémie, nous ne connaissons toujours pas la date d'audience dans l'affaire *Fédération des francophones de la Colombie-Britannique c. Canada (Emploi et Développement social)*.

**Intervention à la Cour suprême du Canada :** Comme bien d'autres, nous attendons avec impatience le jugement de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Conseil scolaire francophone de la C.-B. c. C.-B. (Education)*.

**Plainte au CLO du Canada :** Le 1<sup>er</sup> décembre 2014, l'AJEFNB avait déposé une plainte auprès du CLO du Canada contre Justice Canada au sujet de l'élimination du financement de base. Le 26 février 2020, nous recevions le *Rapport final de suivi* et avons jusqu'au 26 avril 2020 pour former un recours, si telle est la décision du conseil d'administration, devant la Cour fédérale. Plus de détails à venir...

**Plainte au CLO N.-B. :** Comme mentionné ci-dessus, nous avons déposé une demande de financement auprès du Programme de contestation judiciaire afin de se prévaloir du recours que prévoit le paragraphe 43(18) de la *Loi sur les langues officielles*. Plus de détails à venir...

**Les vidéos de la nouvelle CLO N.-B. :** Depuis la parution de ces vidéos, nous sommes en communication avec la nouvelle commissaire. Le 24 mars dernier, nous étions censés la rencontrer afin de discuter de son mandat et de ces vidéos, mais la rencontre a été annulée en raison des mesures prises entourant la pandémie.

**Collaboration avec le ministère de la justice du N.-B. :** Le 27 janvier dernier, nous avons rencontré le sous-ministre adjoint, qui nous a notamment montré la version modifiée du formulaire de mise en candidature à la magistrature de la Cour provinciale, qui comprendra, lorsqu'il sera adopté, des questions relatives à la capacité linguistique des postulantes et postulants.

Il est également question de l'élaboration d'une politique relative aux services aux tribunaux afin d'éviter des retards comme ceux qui se sont produits dans la circonscription de Woodstock en 2017, où la

Cour tardait à prévoir une date d'audience pour un justiciable francophone.

**Révision de la *Loi sur les langues officielles* :** Le paragraphe 42(1) de la *LLO* prévoit que le : « premier ministre entreprend la révision de la présente loi, laquelle doit être terminée au plus tard le 31 décembre 2021 ». Le paragraphe 42(2) prévoit également que la « révision visée au paragraphe (1) s'effectue en la forme et de la manière prescrites par règlement ». Par conséquent, nous avons envoyé une lettre au premier ministre, le 29 janvier dernier, afin de savoir quand son gouvernement comptait prendre ledit règlement et nous lui avons également offert de collaborer avec lui au sujet des modifications qui s'imposent. Nous n'avons pas encore obtenu de réponse.

### ***PROFIL D'UN MEMBRE***

**M<sup>e</sup> Lucia Westin** – Titulaire d'un baccalauréat en droit transsytémique (common law et droit civil) de l'Université McGill, Lucia a fait son stage chez McInnes Cooper à Saint-Jean, où elle y pratique le droit, à titre d'associée depuis 2018, dans les domaines de la construction, des assurances et de l'énergie et des ressources naturelles. Elle a comparu devant divers forums, allant de la Cour des petites créances aux méthodes alternatives de règlement des conflits.

Pendant ses études en droit, Lucia a participé dans un programme de stage en droit international relatif aux droits de la personne, lequel lui a permis de travailler avec la *Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada* dans une affaire dont était saisie le Tribunal canadien des droits de la personne, à Ottawa. Dans le cadre d'un programme d'échange, elle a également suivi des cours, à l'automne 2016, à l'université Lund, en Suède.

Avant d'entreprendre des études en droit, Lucia a obtenu un baccalauréat es art en musique et en langue française. Pendant ces études, elle en a profité pour étudier à Strasbourg, en France, et a également effectué de la recherche ethnomusicale en Tunisie.

En dehors du travail, Lucia chante et joue du violon, participe activement à la vie culturelle de la ville de Saint-Jean et aime voyager en Atlantique et à l'international. Elle est présentement la présidente de la *Just Life Society* et, depuis l'automne 2018, est également la représentante de la région de Fundy au sein du conseil d'administration de l'AJEFNB. Désirant s'impliquer dans la communauté juridique francophone du Nouveau-Brunswick, Lucia est sensible aux réalités des francophones en situation minoritaire et apporte un regard digne de cette sensibilité.

---

***Le Bref*** est publié par l'Association des juristes  
d'expression française du Nouveau-Brunswick.

*Président* Florian ARSENEAULT  
*Directeur général* Philippe MORIN

18, av. Antonine-Maillet  
Pavillon Adrien-J.-Cormier  
Université de Moncton  
Moncton NB E1A 3E9  
*Téléphone* : (506) 853-4151  
association@ajefnb.nb.ca  
www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur  
l'appui de ses 185 membres.

---